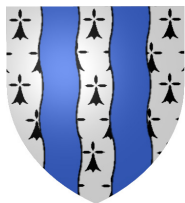


CONTACT 35

Lettre d'information aux acteurs de l'APF d'Ille-et-Vilaine



ACCESSIBILITE EN ILLE ET VILAINES - 1



Édito

SOMMAIRE PARTIE 1

Page 1 : Edito et sommaire

Page 2 : Objectifs de la Loi

Page 3 : Priorités de l'APF

Page 4 : Le baromètre de l'accessibilité

Pages 5 à 7 : Commerces et services

Pages 8 à 14 : Loisirs et Vacances

Page 15 : Zoom sur 3 localités

Page 16 : Communication et sommaire de la deuxième partie

Cher(e)s Ami(e)s, cher(e)s adhérent(e)s,

La loi du 11 février 2005 dite « Loi Handicap », comprend 101 articles et prévoit plus de 80 textes d'application. Elle apporte de nombreux changements dont l'ampleur est conditionnée par le contenu des textes d'application (attention aux dérogations tous azimuts) et des précisions qu'ils apportent.

Le principe d'accessibilité pour tous, quel que soit le handicap, est réaffirmé. Les critères d'accessibilité et les délais de mise en conformité sont clairement définis. Ainsi les établissements existants recevant du public et les transports collectifs ont dix ans pour se mettre en conformité avec la loi. La mise en accessibilité des communes et des services de communication publique est également planifiée.

L'accessibilité est une condition primordiale pour permettre à chacun, quel que soit son handicap (physique, sensoriel, mental, psychique, cognitif, polyhandicap), d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale. Le principe d'accessibilité généralisée prévu par la loi de 2005 vise cette pleine intégration.

A l'approche de l'échéance de 2015, nous avons choisi ce thème pour notre numéro spécial 2012 du Contact 35, en limitant nos observations à notre département. Notre étude n'a rien d'exhaustif, nous voulons juste donner quelques coups de projecteur sur l'accessibilité en Ille & Vilaine, dans les différents domaines (transports, lieux publics, logements, loisirs, commerces...), en soulignant des avancées, en signalant des obstacles ou retards et aussi, en donnant la parole à nos adhérents ou amis pour qu'ils nous racontent leur vécu sur ce sujet.

Toutefois, le sujet reste si vaste que nous avons dû scinder ce numéro en deux parties. Voici la première. La seconde paraîtra au printemps 2013 et abordera les thèmes précisés en dernière page (transports, éducation, logements...) D'ici là, n'hésitez pas à nous adresser vos témoignages en matière d'accessibilité ou à réagir à la lecture de cette première partie.

Excellente rentrée associative à tous !

L'équipe de rédaction du Contact 35.



www.apf.asso.fr

Vous avez dit accessible...

Que dit la Loi
de 2005 ?

Vers une accessibilité généralisée en 2015 !

La loi handicap rend obligatoire l'accessibilité des locaux d'habitation neufs, privés ou publics, des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public, des lieux de travail et, dans certains cas, des locaux d'habitation existants lorsqu'ils font l'objet de travaux importants.

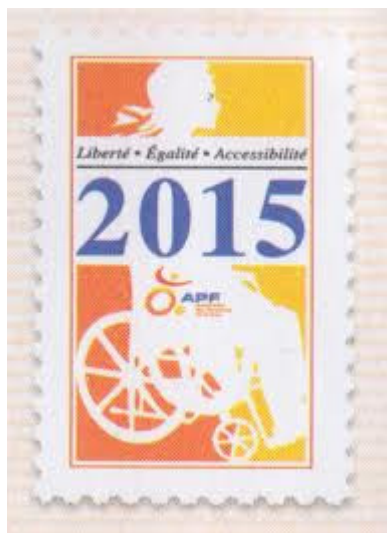
La loi étend l'obligation d'accessibilité à toute la chaîne du déplacement : la personne handicapée doit pouvoir accéder à tous les bâtiments recevant du public et évoluer de manière continue, sans rupture : aménagement des voiries, accès aux gares, transports en commun...

Une attestation de conformité est désormais établie en fin de chantier par un tiers indépendant, pour les travaux soumis à permis de construire.

La loi fixe des obligations de résultats et de délais à respecter, en limitant les possibilités de dérogation, la dérogation globale n'étant plus possible.



Objectif : 2015 !



Des sanctions sont fixées en cas de non-respect de ces règles : fermeture de l'établissement défaillant, remboursement des subventions publiques, amendes, voire emprisonnement en cas de récidive, pour les responsables des travaux. Une commission communale ou intercommunale d'accessibilité est constituée dans toutes les collectivités de plus de 5 000 habitants, permettant d'associer les personnes handicapées à la mise en œuvre de l'accessibilité.

D'autre part, l'accès aux transports, aux lieux ouverts au public, ainsi qu'à ceux permettant une activité professionnelle, formatrice ou éducative, est autorisé aux chiens guides ou d'assistance accompagnant les personnes handicapées. Cette présence ne doit pas entraîner de facturation supplémentaire dans l'accès aux services et prestations demandés. Enfin, les chiens éduqués sont dispensés du port de la muselière.



SPECIAL ACCESSIBILITE - SPECIAL ACCESSIBILITE - SPECIAL

Les priorités stratégiques de l'APF

Oui à une France accessible en 2015, non aux dérogations ! Oui à la conception universelle, non aux bâtons dans les roues !

Face aux lenteurs délibérées, face aux multiples tentatives de dérogation au principe d'accessibilité posé par la loi de 2005, l'APF réaffirme que la liberté d'accéder à tous les lieux publics, aux logements, aux transports, est un droit fondamental, universel, basé sur la dignité humaine, qui s'inscrit dans un principe de non-discrimination. Chacun doit pouvoir être autonome dans ses déplacements !

« Pour faire vivre le principe de la conception universelle, la rigueur et la tolérance zéro doivent être au service de l'ambition » : tel est le message principal que l'APF souhaite faire entendre sur le sujet.



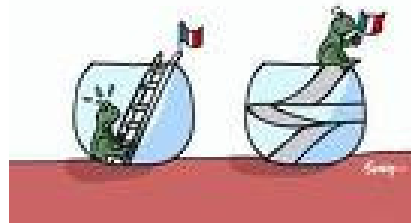
Pictogrammes APF illustrant le degré d'accessibilité d'un lieu.

Faute de pouvoir être sur tous les fronts, l'APF a sélectionné 6 types de recours à privilégier :

- l'inaccessibilité d'une préfecture,
- l'inaccessibilité d'un établissement d'enseignement supérieur (université, grandes écoles...),
- l'inexistence d'un schéma directeur d'accessibilité (SDA) pour les transports communaux*, intercommunaux ou départementaux,
- l'inexistence d'un PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics*),
- l'inaccessibilité d'un aménagement de voirie réalisé depuis 2007*,
- l'inaccessibilité d'un ERP (Etablissement Receptif du Public) ou d'un BHC (Bâtiment d'Habitation Collectif) dont le dépôt de permis de construire est postérieur au 21 juillet 2009.

* Les communes concernées sont celles de plus de 30.000 hab.

Le baromètre de l'accessibilité



Rennes, 4^{ème} au palmarès de l'accessibilité !

Pour la 3^{ème} année consécutive, le palmarès de l'APF et du journal « L'Express » note les progrès réalisés par les grandes villes françaises sur les questions d'accessibilité. Sur le podium, Nantes arrive 1^{ère} (17,4/20), suivie par Grenoble puis Caen.

En 2012, Rennes est classée 4^{ème} sur ce baromètre, gravissant encore 5 marches par rapport à 2011, avec une note générale de 16,5/20.

METHODOLOGIE

Ce palmarès de l'accessibilité, conçu et réalisé par l'APF, couvre les chefs-lieux des 96 départements de France Métropole et comporte trois grands sujets: le cadre de vie, les équipements municipaux et la politique locale. Chacun de ces thèmes comporte plusieurs indicateurs. Le classement général résulte de l'addition des scores obtenus par les villes sur ces trois sujets.

Un cadre de vie adapté (critère noté sur 21 points, Rennes a obtenu 14/21) :

Chacune des 96 délégations départementales de l'APF a évalué le degré de difficultés, pour les personnes en situation de handicap, pour accéder aux commerces (3 pts), aux centres commerciaux (3 pts), aux bureaux de poste (3 pts), aux cabinets médicaux (3 pts) ou paramédicaux (3

pts), aux cinémas (3 pts) et aux piscines (3 pts) de leur préfecture.

Des équipements municipaux accessibles (critère noté sur 22 points, Rennes a obtenu 16/22) :

Les délégations ont interrogé les services municipaux du chef-lieu de leur département sur l'accessibilité des équipements suivants :

- les services de la mairie principale ouverts au public (2 pts),
- les lignes de bus, de tramway ou de métro (10 pts),
- les écoles primaires publiques (3 pts),
- le plus grand théâtre municipal (1 pt),
- le plus grand stade municipal (1 pt),
- la part des places de stationnement réservées (5 pts).

Une politique locale volontariste (critère noté sur 21 points, Rennes a obtenu

21/21) :

Les 96 mairies ont été interrogées sur les actions municipales engagées, chacune notée sur 3 points :

- Existe-t-il une commission communale ou intercommunale d'accessibilité ?
- Celle-ci s'est-elle réunie plus d'une fois depuis le 1er septembre 2008 ?
- Un rapport annuel sur l'accessibilité a-t-il été présenté au conseil municipal depuis le 1er septembre 2008 ?
- Un diagnostic de mise en accessibilité des établissements municipaux recevant du public (ERP) a-t-il été engagé ?
- Un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics a-t-il été établi ?
- L'état des lieux des transports publics a-t-il été effectué ?
- Les logements accessibles ont-ils été recensés ?

ACCESSIBILITE DES COMMERCES ET SERVICES

Ce qui est prévu : La loi prévoit que les établissements publics et privés, recevant du public, doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les espaces ouverts au public.

L'accès et l'accueil doivent être possibles pour toutes les catégories de personnes handicapées, dans tous les établissements neufs recevant du public. La mise en accessibilité des établissements existants doit intervenir dans un délai de 10 ans, soit en 2015. Les préfectures et universités devaient être accessibles dans un délai de 5 ans, soit pour 2010.



Les commerces et services de Rennes

Sur un plan général, les administrations et espaces culturels de Rennes ont fait un gros effort d'accessibilité.

L'étude de grande qualité faite en 2012 par Cécile Cottebrune, stagiaire à la délégation, souligne plusieurs points :

- Rennes apparaît comme une ville accueillante grâce à son classement en 4^{ème} position dans le baromètre accessibilité APF / l'Express en 2011. Mais des disparités encore très importantes subsistent entre le public et le privé.

- Cette étude fait état, à Rennes, de nombreux efforts dans les ERP publics ou ayant des subventions publiques.

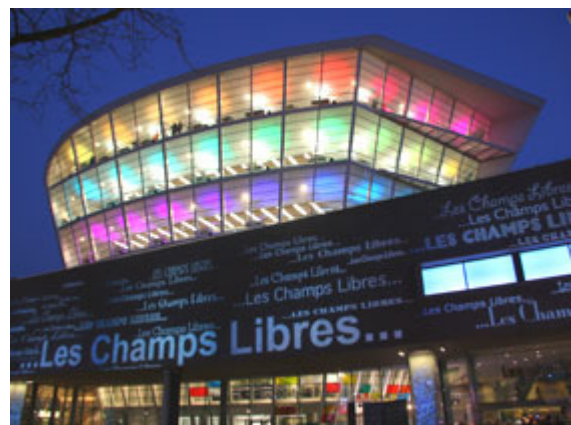
- En revanche, il reste encore beaucoup à faire dans les ERP privés dont les responsables, étant souvent peu renseignés sur la loi de 2005, n'ont pas conscience des enjeux liés à l'accessibilité ni des obligations légales et sanctions pénales qui pèsent sur eux. Ensemble, continuons les actions de sensibilisation pour mieux « BOUGER LES LIGNES ! »

Parmi les établissements les plus accessibles notés dans son rapport, nous trou-

vons :

- Les Champs Libres et musée de Bretagne
- Le TNB (théâtre national de Bretagne)
- Le Cercle Paul Bert « Le Noroit »
- La salle de remise en forme 36, bld de la Liberté
- Les cadets de Bretagne (sports)
- La piscine des Gayeulles
- Le musée des Beaux-Arts
- L'Opéra
- Le Cinéma Gaumont (sauf les portes d'entrée du cinéma)
- La MJC Grand Cordel
- (...)

NB : l'étude complète de Cécile Cottebrune est consultable à la Délégation.



SPECIAL ACCESSIBILITE - SPECIAL ACCESSIBILITE - SPECIAL

Les commerces et services de Rennes

Quelques sélections

(Hélène-Gisèle Boukou, Jean-Yves Le Houëzec, Brigitte Parey-Mans ont débuté ce répertoire. A vous maintenant, dans vos quartiers, de l'alimenter, pour en faire une véritable banque de données fiable...)

Restaurants :

Le café des Champs Libres (R = Rennes), Chez Edgar (Cesson-Sévigné), Les Relais d'Alsace (St Grégoire), Chez Dupont et Dupont (Betton).

Témoignage de Gisèle : « il y a, à l'étage d'Intermarché des Longschamps deux restaurants juxtaposés et très accessibles : "Le Comptoir Vénitien", très design dont une fresque grandeur nature nous fait gondoler sur les eaux de Venise ; vient ensuite, juste à côté, le restaurant-grill-crêperie "Chez Tante Alice" où l'accueil est des plus chaleureux. L'accès à ces deux restos est facilité par un ascenseur. A Carrefour Cesson, il y a "Le Bistrot Parisien", l'accès y est aisé. Je fréquente ces restos avec des copines, et nous en sommes satisfaites. »

Commerces alimentaires et grandes surfaces :

En général, toutes les grandes surfaces et supermarchés de Rennes Métropole sont accessibles (Centre Alma R. Sud, Intermarché des Longschamps, Grand Quartier, Carrefour Market de La Poterie, de Betton, Décathlon, Leroy-Merlin de Chantepie et de Betton, Magasins vert à Betton, Boulanger

à Chantepie...) Toutefois certains commerces des galeries marchandes peuvent être difficiles d'accès en raison de leur agencement ou encombrement (librairies, bazars...)

Autres commerces :

Coiffeur Frédérik Romer, rue Victor Schoelcher (La Poterie), Ergovie (matériels paramédicaux, fauteuils, réparation...) à Rennes (ZI Sud-Est) ainsi que les autres commerces et ateliers de cette zone.

Santé :

La Poterie : cabinet médical, laboratoire d'analyse, cabinet de paramédicaux (kiné, infirmier) sont accessibles mais pas d'ouverture automatisée de la porte d'entrée dans l'immeuble et dans le cabinet ; pharmacie de La Poterie. Les services de soins de la Tour Alma (ophtalmo, orthodontiste, chirurgie dentaire, etc.), Opticiens Atoll (Betton), Cabinet Kiné Flageolet (piscine accessible) à Betton...

Culture :

Opéra (R), Cinéma Arvor (R. sauf portes entrée), Cinéma « Le Triskel (Betton)...

Services et lieux publics :

Gare SNCF (R), Banque CMB partiellement (La Poterie), Poste Bd Hutin-Desgrées et avenue de Chateaugiron (R), les bibliothèques municipales du Landry et du Triangle (rez-de-chaussée), les maisons de quartier : Ronceray et Francisco-Ferrer (accessibilité partielle)...

Opération « Accéder7Exister » menée par la Délégation APF 35



SPECIAL ACCESSIBILITE - SPECIAL ACCESSIBILITE - SPECIAL

Les commerces et services de Rennes

Les trophées d'Handistar



En partenariat avec le Collectif Handicap 35, l'APF, l'AVH, Jaccede.com et Rennes Métropole, le service de transports des personnes handicapées, Handistar, organise ce concours (3^{ème} édition en 2012) pour récompenser les initiatives et les agencements en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées et, en particulier, celles ayant une mobilité réduite (PMR).

Les Trophées Handistar sont ouverts aux commerçants, chefs d'entreprises de petites comme de grandes surfaces, de Rennes Métropole, que ce soit dans l'alimentaire ou

le non alimentaire. 3 candidats pour chacune des 4 catégories sont sélectionnés, soit 12 candidats. Le jury rend ensuite visite à ces 12 commerces afin d'évaluer la qualité de leur accessibilité et 4 d'entre eux seront lauréats.

En 2012, 2 prix supplémentaires vont être remis qui récompenseront, parmi les candidats, les commerces qui auront développé un site web remarquable pour son accessibilité aux personnes en situation de handicap. La remise des trophées est prévue, lors d'une soirée de gala traditionnelle, qui cette année se tiendra début novembre.

Ont déjà été primés : en 2009, « Scarabée biocoop » (Rennes), l'Espace Ferrié musée des transmissions (Cesson-Sévigné) et « Optique Villejean » (Rennes) ; en 2010, la supérette U Express (Le Rheu), la boucherie-charcuterie-traiteur « Les Gourmets » (St-Grégoire), « Bessec Chaussures » (Rennes), le salon de coiffure « Divad Création » (St-Grégoire) et la mercerie « Suppléments d'âme » (Rennes).



Quelques commerces de Rennes Métropole primés dans le cadre des Trophées

SPECIAL ACCESSIBILITE - SPECIAL ACCESSIBILITE - SPECIAL ACCES AUX LOISIRS ET VACANCES

Ce qui est prévu : La loi de 2005 oblige les prestataires de tourisme et de loisirs à prendre en compte l'accessibilité. Au premier janvier 2011, les établissements recevant du public (ERP), y compris ceux du secteur loisirs et tourisme, doivent avoir réalisé un diagnostic afin d'évaluer le coût des travaux à entreprendre pour devenir accessible à la date butoir de 2015.

Par ailleurs, tout organisateur d'activités de vacances avec hébergement d'une durée supérieure à cinq jours, destinées spécifiquement à des groupes constitués de personnes handicapées majeures, doit bénéficier d'un agrément « Vacances adaptées organisées », accordé par le préfet.



Les hébergements accessibles en Ille et Vilaine

Les hôtels

Hôtel Alghôtel***, à Cancale, tél. 02.99.89.50.00.

Hôtel du Parc***, à Lécousse (Fougères), tél. 02.23.51.50.50.

Hôtel « Les Palis »***, au Grand-Fougeray (Redon), tél. 02.99.08.30.80.

Les gîtes

Gîte « Le Fournil », à Pleurtuit (Dinard), tél. 02.99.88.88.88.

Gîte de La Villée, à St-Georges-de-Gréhaigne (Dol), tél. 02.99.48.50.60.

Gîte « Le Cellier », à Cherrueix (Cancale), tél. 02.99.48.84.32.

Gîte « Le petit Villiers », à Le Chatellier (Fougères), tél. 02.99.94.60.30.

Gîte « Le Muguet », à Luitré (Fougères), tél. 02.99.18.89.29.

Gîte « La Vallée », à St-Didier (Chateaugiron), tél. 02.99.00.36.73.

Gîte du Bas-Mesnil, à Marillé-Robert (Retiers), tél. 02.99.43.65.87.

Gîte « La Hilais », à Renac (Redon), tél. 02.99.72.06.36.

Gîte « La Métairie du Breil », à Loutehel (Plélan-le-G.), tél. 02.99.34.96.21.

Gîte rural de la Pironnais, à Maxent (Plélan-le-G.), tél. 02.99.06.72.07.

Gîte « Le Clos Couvé », à La Chapelle-Chaussée (Hédé), tél. 02.99.45.89.84.

Meublé « La Saline », à Roz-sur-Couesnon (Pleine-Fougères), tél. 02.99.80.20.44.

Les chambres d'hôtes

Le Petit Châtelet, à Hirel (Cancale), tél. 02.99.48.96.29.

Le Manoir de la Branche, à St-Brice-en-Coglès (Fougères), tél. 02.99.72.06.36.

L'Hôt'Berge, à la Chapelle-de-Brain (Redon), tél. 02.99.70.21.97.

Les Stiers à Chancé (Châteaugiron), tél. 02.99.49.53.03.

Les campings

Camping*** « Emeraude », à St-Briac-sur-Mer (Dinard), tél. 02.99.88.34.55.

Camping*** « Les Chevrets », à St-Coulomb (St-Malo), tél. 02.99.89.01.90.

Camping** « La Goule d'Eau », à Redon, tél. 02.99.72.47.92.

Camping** « Les Landes de Cojoux », à St-Just (Pipriac), tél. 02.99.72.69.64.



NB : liste d'hébergements issue du guide départemental de « tourisme et handicap »

SPECIAL ACCESSIBILITE - SPECIAL ACCESSIBILITE - SPECIAL

Les restaurants accessibles en Ille et Vilaine

- L'auberge Lucas (terroir), à Cardroc (Hédé), tél. 02.99.45.88.51.
- Café-Restaurant « Les Champs-Libres » (ardoise), à Rennes, tél. 02.23.40.08.13.
- Restaurant*** « Les Palis » (gastronomique), au Grand-Fougeray, tél. 02.99.08.30.80.



sites touristiques ou de loisirs accessibles



- Domaine de la Bourbansais (château et parc zoologique), à Pleugueneuc (Tinténiac), tél. 02.99.69.40.07.
- Parc Botanique de Haute-Bretagne à Le Châtelier (Fougères), tél. 02.99.95.48.32.
- Visite audio-guidée en circuit confort du centre historique de Redon, tél. 02.99.71.06.04 (Maison du Tourisme).
- Les Jardins de Brocéliande (parcours sensoriels), à Bréal-sous-Montfort, tél. 02.99.60.08.04.
- Les Champs Libres (Musée de Bretagne, espace des sciences, bibliothèque, planétarium), à Rennes, tél. 02.23.40.66.00.



Les Offices du Tourisme du département

- Comité Départemental du Tourisme Haute-Bretagne Ille & Vilaine, à Rennes, Tél : 02.99.78.47.47. Site : www.bretagne35.com
- Maison du Tourisme du Pays de Redon, Tél : 02.99.72.72.11. Site : www.tourisme-pays-redon.com
- Office du Tourisme du Pays de Montfort, Tél : 02.99.09.06.50. Site : www.paysdemontfort.com
- Office de Tourisme de Fougères, Tél : 02.99.94.12.20. Site : www.ot-fougères.fr

NB : sélections de cette page issues du guide départemental de « Tourisme et Handicap ».

SPECIAL ACCESSIBILITE - SPECIAL ACCESSIBILITE - SPECIAL

Loisirs accessibles mais non encore labellisés

Nautisme

Découverte du littoral (en zodiac, vieux gréements...), à St-Malo, par Surf School, tél. 02.99.40.07.47.

Sorties en mer, à St-Malo, par l'Etoile Marine, tél. 02.99.40.48.72.

Sorties et pêche en mer, à Dinard, par Dinard Handicap Nautisme, tél. 06.10.24.11.77.

Char à voile, à Cherrueix, par Noroît-Club, tél. 02.99.48.83.01.

Char à voile, à St-Malo, par Surf School, tél. 02.99.40.07.47.



Kayak de mer, à St-Malo, par les Corsaires Malouins, tél. 02.99.40.92.04.

Diveyak (kayak gonflable), à St-Malo, par Comarin, tél. 02.99.21.38.38.

Voile en plan d'eau, à Feins, par le Centre Nautique du pays d'Aubigné, tél. 02.99.69.70.69.

Les plages accessibles

Dinard : Port-Blanc (FH), St-Enogat (FH), L'Ecluse (FH, S), Le Prieuré (FH).

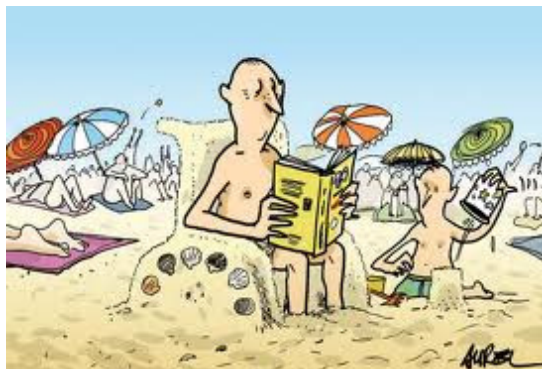
St-Coulomb : l'Anse Duguesclin (FH).

St-Lunaire : La Grande Plage (FH, S), plage de Longchamps (S), La Fosse aux Vaults.



St-Malo : Les Bas-Sablons (S), Bon-Secours (FH, S), La Hoguette (FH, S), Le Pont (S), Le Val, L'Eventail (S), Le Sillon (S), Rochebonne (S).

(FH = mise à disposition d'un fauteuil hippo-campe qui facilite le cheminement sur le sable et l'accès à la mer. S = toilettes adaptées à proximité)



Les Balades

Les jardins du château de La Ballue, à Bazouges-la-Pérouze, tél. 02.99.97.47.86.

Sentier et parc animalier, à Tremblay, tél. 02.99.98.20.11.

Sentier (820 m.) de Ropenard-Loutehel, par la MdT du pays de Redon, tél. 02.99.71.06.04.

Circuit des Landes de Cojoux (2,5 kms), à St-Just, par la MdT du pays de Redon, tél. 02.99.71.06.04.

Circuit guidé « Kristine au pays des 7 rivières », par la MdT du pays de Redon, tél. 02.99.71.06.04.



(MdT : Maison du Tourisme. Celle de Redon met à la disposition des personnes handicapées une joëlette, qui permet le transport d'une personne dans les sentiers difficiles ou un équipement « module tout chemin », qui s'adapte sur un fauteuil manuel)

NB : sélections de cette page issues du guide départemental de « Tourisme et Handicap ».

SPECIAL ACCESSIBILITE - SPECIAL ACCESSIBILITE - SPECIAL

Les établissements culturels accessibles

Les cinémas

Méga CGR à Cap Malo (La Mézière: hors Rennes métropole), tél. 08.92.68.04.45.

Cinéma Aurore, à Vitré, tél. 02.99.74.76.40.

Cinéma Gaumont, à Rennes, tél. 08.92.69.66.96 (sauf portes d'entrée impossibles à ouvrir par une personne en fauteuil roulant).

Cinéma « Le Club », à Fougères, tél. 02.99.99.01.79.

Le « Ciné Montal », à Montauban-de-Bretagne, tél. 02.99.06.44.30.

Cinéma « Le Celtic », à St-Méen-Le-Grand, tél. 02.99.09.49.01.

Cinéma « Manivel », à Redon, tél. 02.99.72.28.20.



02.99.40.97.73.

Manoir de l'automobile, à Lohéac, tél. 02.99.34.02.32.

Musée de la gare, à Medréac, tél. 02.99.07.30.48.

Musée de la Batellerie de l'Ouest, à Redon, tél. 02.99.72.30.95.

Maison « Nature et Mégalithes », à St-Just, tél. 02.99.72.69.25.

« L'Aparté », lieu d'art contemporain, à Ifendic, tél. 02.99.09.77.29.

Ecomusée du pays de Brocéliande, à Montfort-sur-Meu, tél. 02.99.09.31.81.

Aquarium de St-Malo, tél. 02.99.21.19.00.

Barrage de La Rance, à La Richardais (Dinard), tél. 02.99.16.37.14.

Atelier-Musée de l'horlogerie ancienne, à Fougères, tél. 02.99.99.40.98.

Le petit train touristique, à Fougères, tél. 02.99.94.60.30.

Le château de Fougères, tél. 02.99.99.79.59.

Musées et autres visites

Musée des Beaux-Arts à Rennes, tél. 02.23.62.17.45.

Musée des Transmissions, Espace Ferrié à Cesson-Sévigné, tél. 02.99.84.32.43.

Musée Jacques Cartier, à St-Malo, tél.

Autres loisirs

Casino du Sillon « Lucien Barrière », à St-Malo, tél. 02.99.40.64.00.

Thalassothérapie « Les Thermes Marins », à St-Malo, tél. 02.99.40.75.75.

Les activités sportives accessibles



Handisport : le comité départemental d'Ille & Vilaine propose de nombreuses activités sportives, en loisirs ou compétition, tél. 02.99.54.67.86.

Conduite sur pistes et circuits à Lohéac, tél.

02.99.34.16.77.

Vélo-rail, à Médreac (gare), tél. 02.99.07.30.48.

Planeurs d'Ille & Vilaine, à St-Sulpice-des-Landes, tél. 06.77.80.34.92.

Bowling à Cap Malo (La Mézière: hors Rennes métropole), tél. 02.90.92.01.01.

Bowling « Le Skittle », à Vitré, tél. 02.99.74.03.60.

Bowling « Strike Club », à Fougères, tél. 02.99.99.83.56.

Bowling « Le Strike », à Redon, tél. 02.99.71.59.51.

Bowling « Au Kilhou Koz », à Dol-de-Bretagne, tél. 02.99.80.79.79.

Patinoire des Gayeulles « Le Blizz », à Rennes, tél. 02.99.36.28.10.

NB : sélections de cette page encore non labellisées issues du guide de « Tourisme et Handicap ».

SPECIAL ACCESSIBILITE - SPECIAL ACCESSIBILITE - SPECIAL

Les activités sportives accessibles

Suite des équipements et établissements sportifs accessibles :

Les Piscines :

Piscine Acorus, à St-Méen-le-Grand, tél. 02.99.09.47.17.

Piscine l'Aquatis, à Fougères, tél. 02.23.51.35.10.

Piscine du Bocage, à Vitré, tél. 02.23.55.16.20.

Piscine « Coglè'O », à St-Brice-en-Coglès, tél. 02.99.17.21.00.

Piscine « Inoxia », à Châteaugiron, tél. 02.99.04.10.30.

Piscine « Sport-Loisirs », à Cesson-Sévigné, tél. 02.99.83.52.10.

Piscine « Dolibulle », à Dol-de-Bretagne, tél. 02.99.80.71.75.

Piscine des Gayeulles, à Rennes, tél. 02.23.62.27.40.



"Tourisme et Handicap" : un Label !

Tourisme et Handicap : un logo, un guide, un témoignage (à lire ci-après)...

Coordonnées : Comité départemental du tourisme Haute-Bretagne Ille & Vilaine – 5, rue du Pré Botté – BP60149 – 35001 Rennes cedex. Tél. 02.99.78.47.47. Courriel :

contact@bretagne35.com. Guide consultable à l'adresse internet : <http://fr.calameo.com/read/000011370e593418f5df1>

Un logo : marque de la qualité de l'accueil en matière d'accessibilité.

Le label identifie l'accessibilité des lieux de vacances, de loisirs ou de culture pour les personnes ayant besoin d'adaptation en fonction de leur handicap moteur, auditif, visuel ou mental. Les sites sont évalués par un binôme, composé d'un représentant du tourisme et un représentant « handicap » formés spécifiquement pour apprécier, selon des critères nationaux, l'accessibilité des lieux aux quatre types de handicap cités.

Le pictogramme complet représente une petite maison bleue à 4 portes ou fenêtres (correspondant aux 4 types de handicap). Lorsque les 4 emplacements sont occupés, l'accessibilité du site est optimale pour les 4 types de handicap, s'il n'y a que le logo fauteuil roulant, cela signifie que le lieu n'est pas adapté aux handicaps visuel (picto œil), auditif (picto oreille), ni mental (picto visage).



Guide de Haute-Bretagne Ille & Vilaine : un tourisme accessible à tous !

Ce guide comprend 2 parties : l'offre labellisée « tourisme et handicap » et les loisirs accessibles non labellisés. Il décrit les hébergements accessibles (hôtels, gîtes et meublés de tourisme, chambres d'hôtes, campings), la restauration, les sites de loisirs, les offices de Tourisme.

Geneviève Le Guern et René Lefaix - membres de l'APF- sont tous deux évaluateurs de « Tourisme et Handicap ». Merci à eux deux pour leur précieuse contribution qui nous a permis d'écrire ces pages consacrées aux loisirs et au tourisme accessibles de notre département.

SPECIAL ACCESSIBILITE - SPECIAL ACCESSIBILITE - SPECIAL

"Tourisme et Handicap" : un Label !

Témoignage de Geneviève Le Guern, technicienne conseil et évaluatrice pour « Tourisme et Handicap »

« Je suis technicienne conseil pour le pays touristique de Dinan et évaluatrice régionale pour le label. J'ai suivi des formations spécifiques pour ces deux postes.

Mes fonctions de technicienne conseil : avec Thérèse, la directrice du pays touristique de Dinan, tout au long de l'année, nous faisons des réunions pour expliquer et promouvoir le label auprès des prestataires du tourisme (gîtes, hôtels, restaurants, musées, campings, jardins...), et nous suivons les volontaires dans leur projets jusqu'à la demande officielle du label qui se fait par l'intermédiaire du pays auprès de la fédération régionale des pays touristiques située à Pontivy. Nous donnons et expliquons aux candidats au label tous les points obligatoires pour obtenir ce label au titre des quatre handicaps. Chez certains, nous n'allons qu'une fois, chez d'autres, qui font les travaux en partie eux-mêmes, il faut retourner plusieurs fois. Nous avons toujours des surprises : ainsi, la semaine dernière, un restaurant de St-Cast a fait refaire ses toilettes. Les plans ont été réalisés par un architecte et pourtant elles ne sont pas aux normes légales !!!

Mes fonctions d'évaluatrice régionale : la logistique du label est assurée par Sophie, salariée de la fédération régionale du tourisme. Elle se charge de mettre en place des binômes d'évaluateurs (1 professionnel des pays et 1 représentant des associations de personnes en situation de handicap choisi parmi les 15 évaluateurs actuels). Ce sont eux qui vont faire la visite d'évaluation.

Je fais partie de ces binômes. Nous arrivons chez le demandeur avec grilles d'évaluation, mètre, décamètre, niveau, luxmètre, appareil photos, fauteuil roulant. La visite dure de 2 heures, pour un gîte, hôtel ou restaurant, jusqu'à une journée, pour le parc de la Bourbansais par exemple, voire 2 jours à quatre personnes pour des sites comme Oceanopolis. Nous sommes, le plus sou-

vent, bien reçus. Nous faisons un compte-rendu et un diaporama qui sera présenté au comité d'évaluateurs qui se tient sur une journée pleine, toutes les 6 à 7 semaines à Loudéac (c'est central). Nous sommes régulièrement une dizaine d'évaluateurs à discuter les points limites et à demander, le cas échéant, des travaux complémentaires. C'est une réunion très conviviale qui nous permet de confronter nos points de vue et nos expériences, d'approfondir nos connaissances et d'être pertinents dans les conseils futurs pour les quatre handicaps. Sophie remet ensuite tout en forme, après vérification des travaux, pour une présentation à la Commission Régionale qui se tient, là aussi toute une journée, une fois par trimestre, à Rennes, dans les locaux du Conseil Régional. La commission régionale est coprésidée par une élue du Conseil Régional en charge du tourisme, Mme DANION et par M. SIMON représentant de l'association ATH (association tourisme et handicap qui gère le label). Cette commission comprend, entre autres, des évaluateurs, des techniciens conseils, des représentants du comité régional du tourisme, des comités départementaux, du Conseil Régional, de la Direction Interdépartementale des Routes de l'OUEST (DIR Ouest), des associations de personnes en situation de handicap. La commission régionale débat sur tous les dossiers et donne son avis sur la transmission ou non du dossier à la commission nationale qui est seule habilitée à statuer au final. Ces réunions, animées, permettent d'avoir des regards neufs sur les dossiers et de proposer des solutions nouvelles aux candidats au label. »



SPECIAL ACCESSIBILITE - SPECIAL ACCESSIBILITE - SPECIAL Des vacances accessibles !

Témoignage d'une vacancière enchantée : Françoise RICONNE



HANDIOASIS : UN HAVRE DE PAIX ! Qui ne rêve pas, un jour, de partir en vacances et pourquoi pas au soleil du Maroc ?

Mais lorsque l'on est en situation de handicap, ce n'est pas possible, pense-t-on... Et bien révissez votre jugement car ce rêve est tout à fait réalisable.

Voici une adresse qui ne vous décevra pas : HANDIOASIS est situé à 7 kms de Marrakech. Il s'agit d'une maison d'hôtes de 12 lits répartis en 6 chambres. Ce complexe est entièrement accessible. Que vous soyez valide, paraplégique, tétraplégique ou hémiplégique, tout le monde est accepté. Le cas de chaque résident est rigoureusement étudié à l'aide d'un questionnaire d'autonomie, ceci afin de vous accueillir dans les meilleures conditions et apporter l'aide technique à votre handicap. « Oui, mais moi je n'ai pas assez d'autonomie, direz-vous, car je suis trop dépendant », et bien non, un infirmier peut être mis à votre disposition.

Comment occuper son temps ? Sur place vous gérez votre temps comme bon vous semble : farniente, piscine entièrement accessible et surveillée, hamac...

Vous pouvez aussi vous évader et partir pour découvrir les alentours et vous dépayser avec le peuple marocain. Vous n'aurez que l'embarras du choix. Des excursions sont possibles à l'aide d'un taxi trafic aménagé :

- soit à la demi-journée pour une visite des souks, d'une tannerie, du jardin de Majorelle, d'un musée, d'un palais, une promenade en calèche, en quad ...

- soit à la journée entière et visiter différen-

tes vallées : du Zat, de l'Ourika, le plateau du Kick, Essaouira...

Il est bien évident que si ce séjour est possible c'est grâce à nos hôtes : Carole et José, les Maîtres des lieux, qui se sont investis à fond pour la réalisation de ce petit paradis. Il faut souligner que Carole et José sont particulièrement sensibilisés au monde du handicap pour avoir travaillé de nombreuses années en tant qu'infirmière et ambulancier urgentiste. Ils sont toujours présents et à votre écoute pour rendre votre séjour le plus agréable possible et, on ne peut plus, chaleureux.

Mais comment se rendre à Marrakech ?

En s'y prenant suffisamment longtemps à l'avance, vous pouvez réserver un vol Nantes -Marrakech direct (2H45 de vol) à un moindre coût car plus vous réservez tôt plus les prix sont intéressants et abordables. Dès votre arrivée à Marrakech vous êtes pris en charge par Handioasis.

Alors qu'en pensez-vous ? N'hésitez pas, lancez-vous, vous serez conquis, et vous direz : j'y retournerai, c'est sûr car j'ai passé des vacances merveilleuses qui m'ont permis d'oublier mon handicap. Ce fut mon cas et je voulais vous le faire partager !



SPECIAL ACCESSIBILITE - SPECIAL ACCESSIBILITE - SPECIAL

Zoom sur l'accessibilité d'autres villes

Saint-Malo et Dinard

Bilan de la Commission d'accessibilité du Comité d'agglomération du pays de Saint-Malo :

1. **Avancée de la mise en accessibilité des ERP et de la voirie dans les communes de l'agglomération** : travaux engagés pour les établissements accueillant des personnes âgées (EHPAD). Importance de l'information et de la sensibilisation de la population pour éviter des effets secondaires contraires au but poursuivi. A Dinard, le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics a défini 10 zones d'aménagements et permis l'engagement de travaux de voirie et sur les ERP (salles de réunions, office du tourisme, palais des arts, bureau de vote de la mairie), mais des difficultés liées au terrain et à l'architecture ou au coût (pour les commerçants) freinent les réalisations.

2. **Aménagements liés à la mise en accessibilité du réseau des transports** : retard des travaux sur les points d'arrêt du réseau mais l'objectif de 2015 est maintenu.

La mise en place d'un transport de substitution (SMA) est également prévue pour 2013. Travail à envisager sur la lisibilité de l'information sur le réseau de transport.

3. **Début de recensement de l'offre de logements publics accessibles sur le territoire** : besoin de sensibiliser les bailleurs sociaux. Difficultés d'adaptation du parc locatif ancien (30 ans) : ascenseurs exigus, pièces trop petites, parties communes étroites... Recensement précis du nombre de logements adaptés impossible. Plan local d'habitat en cours d'élaboration.



L'équipe du GR de Saint-Malo

Vitré

Vitré Communauté s'est engagée à « atténuer au maximum les difficultés de **transports** depuis le domicile en passant par les arrêts de bus, en aménageant les bus eux-mêmes et en s'assurant de l'accessibilité des bâtiments publics ». Ce programme coûtera environ 3 millions d'Euros. Il prévoit, notamment, la mise aux normes de 66 arrêts de bus et d'une cinquantaine encore, au niveau du ramassage scolaire, sur l'ensemble du territoire communautaire.



Redon

La maison du tourisme de Redon (labellisée) permet d'obtenir des renseignements touristiques sur l'ensemble du Pays de Redon et propose un circuit dans la ville accessible à tous, audio-guide gratuit avec audio-description et cheminements, joëtte et module tout chemin en prêt, gratuitement, sur réservation.

Le Groupe Relais de Redon prépare, par ailleurs, une action dans le domaine de l'accessibilité sur la ville de Redon.

ACCES A LA COMMUNICATION

Ce qui est prévu :

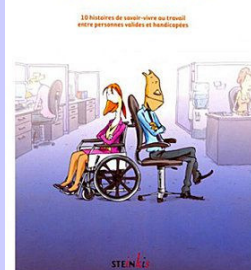
L'accès à l'audiovisuel : l'obligation de sous-titrage. La totalité des programmes des chaînes audiovisuelles, dont l'audience moyenne annuelle dépasse 2,5 % de l'audience totale des services de télévision, devait être sous-titrée dans un délai maximum de cinq ans, soit pour 2010.

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) et le Gouvernement doivent consulter, chaque année, le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) sur le contenu des obligations de sous-titrage et de recours à la langue des signes française, inscrites dans les conventions et les contrats d'objectifs et de moyens des chaînes.

L'accès aux services de communication publique en ligne des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics. Ces services devaient, pour 2008, être accessibles aux personnes handicapées.

Cette accessibilité concerne l'accès à tout type d'information sous forme numérique quels que soient le moyen d'accès, les contenus et le mode de consultation. Les recommandations internationales pour l'accessibilité de l'internet doivent également être appliquées par ces services.

y'a pas de malaise !



Comment liriez-vous un article si :



Comment écririez-vous un mail si :



FIN DE LA PREMIERE PARTIE

Au Sommaire de la seconde partie :

- Les transports en Ile & Vilaine,
- Le Logement
- L'éducation



NDLR : N'hésitez pas à réagir aux articles publiés dans cette première partie et à nous envoyer vos témoignages, positifs ou négatifs, en matière d'accessibilité. Nous les publierons, sous réserve de votre accord, dans la seconde partie à paraître au printemps 2013. Adressez-nous votre contribution personnelle ou collective, si possible, avant le 31 décembre 2012. Nous comptons sur vous !

✦ Le **Contact 35** (hormis le numéro spécial annuel) est édité au **trimestre**. Pour celui de janvier, février et mars 2013, merci de transmettre vos informations, réactions ou annonces à la Délégation, par téléphone ou par courrier, avant le **1er décembre 2012**.

✦ **Bulletin édité par la Délégation APF d'Ille-et-Vilaine** : 40 rue Danton, 35700 Rennes.
Tirage : 650 exemplaires

Directeur de la publication : Francis Renard

✦ **Comité de Rédaction** : Patrick Aubry, Hélène Gisèle Boukou, Nicole Denis, Jean-Yves Le Houëzec, Brigitte Parey-Mans, Elisabeth Renaud.

Informations sur ce numéro : Francis Renard,
Tel : 02 99 84 26 66